



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation et affichage du 07 novembre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Eve SANS, Maire

Nombre de Conseillers : **Présents** : Mme SANS, M. JOURDAIN, M. CHALUMEAU, Mme HOUYEL, M. MONCHATRE, en exercice : 27 Mme LEMEUNIER, M. CHARRETIER, Mme LUSSON, M. DODIN, M. MARSAL, M. BRASSEUR, présents : 24 M. REBILLARD, Mme BLONDEAU, Mme BONIN, M. ABRAHAM, Mme DAGUET, Mme votants : 25 FRÉNÉHARD, M. UZEL, M. HUMBERTCLAUDE, M. COZIC, M HEULIN, M. OUALET, Mme DUBOIS, M. GARDET.

**Absentes et représentées** : Mme POIRRÉE représentée par MME LUSSON  
Mme GUÉRINEAU représentée par M. MONCHATRE  
Mme NARDEUX représentée par Mme FRÉNÉHARD

Délibération affichée le :  
24 novembre 2025

M. Jean-Luc ABRAHAM est désigné Secrétaire de Séance.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DD

**Rapporteur : Mme Eve SANS**

N° 2025-059

### **Objet : Tarifications des équipements et services municipaux année 2026**

Madame le Maire propose de procéder à l'actualisation des prestations de certains des services suivants avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## A) BUDGET COMMUNAL

### I- CONCESSIONS CIMETIERE

CONCESSIONS	2025	2026 (+1%)
<b>Terrain sans caveau</b>		
1) 15 ans ⇒ achat et renouvellement	255,00 €	257,00 €
2) 30 ans ⇒ achat et renouvellement	510,00 €	515,00 €
<b>Case de columbarium / cavurne</b>		
15 ans ⇒ achat et renouvellement	515,00 €	520,00 €
<b>Terrain nu pour création d'un emplacement de cavurne</b>		
15 ans ⇒ achat et renouvellement	204,00 €	206,00 €

HORS CONCESSIONS	2025	2026 (+1%)
<b>Caveau d'occasion deux places</b>	918,00 €	927,00 €

### II- PRÊT VEHICULES ET MINIBUS

Exclusivement pour	2025	2026 (+1%)
<b>Associations ARNAGE</b>	Forfait kilométrique de <b>0,338 € / km</b> déduction faite du plein de carburant sur présentation du ticket	Forfait kilométrique de <b>0,341 € / km</b> déduction faite du plein de carburant sur présentation du ticket

### III- LOCATION DE SALLES COMMUNALES

La tarification des salles se rapporte à la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, posant les bases des éléments de calculs. Pour 2026, le taux de référence est actualisé de 1 % par rapport à 2025.

#### 1. Taux de référence au m<sup>2</sup>

Il est proposé d'actualiser les taux de référence des salles comme suit :

Taux de référence des Salles au m <sup>2</sup>	2021-2022 0 %	2023 + 5 %	2024 + 5 %	2025 + 2 %	2026 + 1 %
Salle Beuruay - Salle de la Gautrie – Cafétéria	1,59 €	1,67 €	1,75	1,78	1,80
Salle La Bulle	1,70 €	1,78 €	1,87	1,91	1,93

## 2. Tarifs de référence

Calcul du tarif de référence = Capacité maximale de la salle X taux de référence au m<sup>2</sup> de la salle

	La Bulle	Salle Beuruyay	Salle de la Gaurie	Cafétéria
Capacité maximale	400 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
Tarifs référence 2023	712,00 €	250,50 €	167,00 €	50,10 €
Tarifs référence 2024	748,00 €	262,50 €	175,00 €	52,50 €
Tarifs référence 2025	764,00 €	267,00 €	178,00 €	53,40 €
Tarifs 2026	772,00 €	270,00 €	180,00 €	54,00 €

## 3. Forfait pour l'office de Réchauffage de la Bulle

Ce forfait n'est pas calculé en fonction du taux de référence.

Forfait	2021-2022 0 %	2023 + 5 %	2024 + 5 %	2025 + 2 %	2026 + 1 %
Association Arnageoise - Usagers identifiés comme partenaires privilégiés par la collectivité - Particuliers Arnageois	53 €	56 €	59 €	60 €	61 €
Entreprises Arnageoises - Extérieurs	106 €	112 €	118 €	120 €	122 €

Le tableau des tarifs 2026 est annexé à cette délibération pour information. Les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur.

#### 4. Cautions – Forfait 2026

	Cautions		Forfait ménage obligatoire BULLE	
	Dégradations	Ménage		
<b>La Bulle</b>	3 000 €	<i>Associations Arnageoises :</i> 150 €	<i>Hors associations arnageoises</i>	
			Salle <u>sans</u> office de réchauffage : 240 €	Salle <u>avec</u> office de réchauffage : 400 €
<b>Salle Beuruy</b>	1 000 €	150 €		
<b>Salle polyvalente de la Gautrie</b>	1 000 €	150 €		
<b>Cafétéria</b>	1 000 €	150 €		

#### 5. Caution – Dongle vidéo projecteur de la salle La Bulle

Un adaptateur (dongle) permettant de se connecter en un clic au vidéoprojecteur sans fil de la salle La Bulle est disponible en mairie. Une caution de 300 €, correspondant à sa valeur d'achat, sera exigée pour le prêt de cet équipement facilitant l'utilisation du matériel informatique.

#### 6. Mises à disposition gratuite des salles municipales

En période préélectorale et électorale : suivant les dispositions des articles L.2144-3 et L.1311-18 du code général des collectivités territoriales et conformément aux modalités d'organisation définies par la délibération N°1 du Conseil municipal, en date du 4 février 2015, il est mis à la disposition de tout candidat ou de toute liste, dans le cadre de réunions politiques et professionnelles, les salles suivantes : *Beuruy*, *Gautrie* et *Cafétéria*. Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit et devront être nécessairement conditionnées au respect des nécessités de services ou du maintien de l'ordre public.

### IV- VENTE DE BOIS

	2025	2026
Acacias, merisiers, chênes, hêtres, cerisiers	163 €/ corde	120 €/ corde
Bois non noble	82 € / corde	60 €/ corde

## V- PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC / COULEURS

		1 face		2 faces	
		A4	A3	A4	A3
En noir	Public	0,20 €	0,40 €	0,40 €	0,80 €
	Ecoles	0,05 €	0,10 €	0,10 €	0,20 €
	Associations	0,05 €	0,10 €	0,10 €	0,20 €
	Fax	0,10 €		0,20€	
En couleur	Associations/Ets public	0,25 €	0,50 €	0,50 €	1,00 €

## VI- VENTES D'OBJETS / D'OUVRAGES – CADEAUX

	2025	2026
Carafes L'O de Le Mans Métropole	5,00 €	5,00 €
Histoire de l'Église d'Arnage	3,00 €	3,00 €
Arnage du Hameau à la Commune	5,00 €	5,00 €
1939-1945 Les Arnageois se souviennent	8,00 €	8,00 €
La Gautrie, un quartier riche de son passé humain	9,00 €	9,00 €
Regard sur Arnage	20,00 €	20,00 €

## VII- CADEAUX REMIS LORS DES CÉLÉBRATIONS

Sept boutons de rose	Offerts lors de Noces d'argent, vermeil, or, diamant ...
Deux coupes de champagne	Offerts lors de mariage
Livre « Arnage du Hameau à la Commune »	Offert lors de mariages
Un livre	Parrainage civil
Coupes, trophées, médailles ou objets promotionnels de la Ville	Lors de départs d'agents (retraite), remises de médailles du travail, manifestations diverses
Prix remis lors de concours, remerciements	Chèques cadeau

VIII- **TARIFICATION DES BOISSONS ET COLLATIONS VENDUES DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS (régie communale)**

	Tarifs
Boisson sans alcool 33cl	1,50 €
Boisson avec alcool 33cl	2,50 €
Eau	0,50 €
Thé café chocolat chaud	1,00 €
Sandwichs divers	3,00 €
Viennoiserie	1,00 €

IX- **LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS. UTILISATIONS LIEES A LA PRATIQUE REGULIERE DU SPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ASSOCIATIONS ARNAGEOISES, LES COMITES D'ENTREPRISE ARNAGEOIS**

Dans le cadre de la politique de développement du sport pour tous impulsée par la Municipalité, Madame le Maire propose que les utilisations liées à la pratique régulière du sport dans le cadre des activités proposées par les associations Arnageoises, les comités d'entreprises arnageois soient non payantes.

Il est précisé que ce type d'utilisation devra systématiquement être formalisé dans le cadre d'une convention annuelle qui en précisera les modalités.

En revanche, le gymnase Fernand Lusson, entièrement rénové et sécurisé, est dorénavant accessible par badge nominatif, numéroté et répertorié par la mairie. Chaque badge remis donnera lieu au paiement d'une caution de 50 €. Tout badge perdu ou détruit devra être remboursé.

**a) Utilisations par les Comités Sportifs Départementaux**

Les sections sportives d'Arnage peuvent inviter, une fois par an, les Comités Sportifs Départementaux pour la réalisation d'une manifestation. Dans ce cas, l'utilisation des équipements n'est pas facturée. Elle est néanmoins systématiquement formalisée dans le cadre d'une convention qui en précise les modalités.

En dehors de cette manifestation annuelle, les Comités Sportifs Départementaux s'acquittent des tarifs définis ci-dessous.

b) **Autres utilisations**

	Tarifs 2025			Tarifs 2026 (+1%)		
	1 heure	Demi-journée (jusqu'à 4h)	Journée (de 4h à 10h)	1 heure	Demi-journée (durée jusqu'à 4h)	Journée (durée de 4h à 10h)
Tennis couvert	20 €			20,20 €		
Salle de danse	20 €			20,20 €		
Salle de judo	20 €			20,20 €		
Mur d'escalade	20 €			20,20 €		
Tennis de table	20 €			20,20 €		
Salle de réunion	14,10 €			14,25 €		
Vestiaires foot	20 €			20,20 €		
Gymnase (vestiaires compris)	25,90 €	94,20 €	187,70 €	26,15 €	95,10 €	189,50 €
Boulodrome / Terrain de pétanque extérieur		61 €	122,60 €		61,60 €	123,80 €
Stade (piste d'athlétisme, terrain, vestiaires...)		94,20 €	187,70 €		95,10 €	189,50 €

Un coefficient sera appliqué aux tarifs suivants, en fonction des utilisateurs :

Utilisateur	Coefficient
Associations et C.E. arnageois	1
Associations et C.E. extérieurs à but social	1,5
Entreprises arnageoises	1,5
Associations et C.E. extérieurs	2
Entreprises extérieures	4

X- **DÉROGATIONS SCOLAIRES DONT LE MONTANT EST DEMANDE AUX COMMUNES DE RÉSIDENCE**

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Enfant d'âge maternel	750,00 €	750,00 €	2000,00 €	2000,00 €
Enfant d'âge élémentaire	450,00 €	450,00 €	800,00 €	800,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200088-20251117-DEL2025059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Au vu des demandes de dérogation scolaire, sollicitées pour des enfants dont la garde est partagée de manière totalement égalitaire, il convient d'adapter le calcul de la participation des deux communes de résidence concernées. La contribution de chacune des collectivités, qui aura émis un avis favorable, conditionnant ainsi leur participation financière, s'élèvera donc à 50% du montant fixé ci-dessus.

## **XI- CAPTURE ET ENLÈVEMENT D'ANIMAUX ERRANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE (FORFAIT COMMUNE SEULEMENT).**

Il est proposé d'appliquer un forfait de la prestation à recouvrer auprès des propriétaires selon les montants détaillés ci-après.

Ce montant comprend :

- Un forfait ville au titre des interventions du personnel municipal dans les différentes phases de procédure administrative, comptable et de gestion par le policier municipal
- Et une tarification horaire au titre de l'intervention de la société CANIROUTE pour la capture et l'enlèvement des animaux.

	Forfait 2025	Forfait 2026 (+1%)
Capture et Enlèvement d'animaux errant sur la voie publique	61,20 €	<b>61,80 €</b>

XII- **TARIFICATION ANNONCES PUBLICITAIRES - BULLETIN MUNICIPAL ET GUIDE PRATIQUE**

En cas d'un engagement sur une année, la réduction est appliquée en fonction du nombre de parutions commandées et sur chaque parution. La facturation étant trimestrielle, l'entreprise bénéficie pour les quatre parutions du tarif applicable à la date de la commande.

Nature de la publicité par numéro	TARIFICATION 2026					
	1 parution	2 parutions -2,50%	3 parutions -5%	4 parutions -10%	5 parutions -12,50%	6 parutions -15%
1/8è de page	85,00 €	165,75 €	242,25 €	306,00 €	371,88 €	433,50 €
1/4 de page	170,00 €	331,50 €	484,50 €	612,00 €	743,75 €	867,00 €
1/2 page	340,00 €	663,00 €	969,00 €	1 224,00 €	1 487,50 €	1 734,00 €
1 page	680,00 €	1 326,00 €	1 938,00 €	2 448,00 €	2 975,00 €	3 468,00 €

**M. Martial REBILLARD et M. Rémy HEULIN ne prennent pas part au vote.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :**

- ***D'ARRETER les tarifs proposés ci-dessus qui seront effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.***

*La présente -délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 18 novembre 2025

LE SECRÉTAIRE,



Jean-Luc ABRAHAM



LE MAIRE,



Eve SANS